

## Compte-rendu de la CAPD du 8 avril 2019

Administration : Monsieur FICHET (IA), Monsieur DUMONT (SG), Madame PRAGOUT, Madame BERTIN, Madame THOMAS et Madame LAFAYE (DIPER)

Pour le SNUipp-FSU23 : Fanny TISSANDIER - Solen MARCHE - Luc MARQUÈS - Amélie AURICOMBE - Marie-Claude BIGOURET

### 1. Inscriptions sur liste d'aptitude des directeurs d'école

*Réinscriptions de droit (directeurs +3ans)* : Tous les directeurs assurant ou ayant assurés la fonction depuis plus de 3 ans sont « automatiquement » sur liste d'aptitude.

Le SNUipp-FSU 23 a demandé à avoir une liste des collègues qui sont inscrits par principe après 3 ans de poste de direction assuré. Mme Pragout indique qu'une telle liste est un gros travail à faire.

Le SNUipp-FSU 23 craint que les personnels aient un code d'erreur lors du mouvement s'ils postulent sur les postes de direction et si jamais ils ne sont pas inscrits sur liste d'aptitude. Elle indique que les collègues concernés peuvent demander les postes de direction au mouvement et ne seront pas bloqués. Le SNUipp-FSU 23 aimerait pouvoir vérifier ces informations. Mme Pragout indique que les vérifications se feront au cas par cas et la liste s'établira à partir de cette année.

*Liste d'aptitude 2016* : BERNON Céline, CLOT Olivia, COUTURIER Aude, DIONNET Solène, GIRARD Audrey, LARONZE Lucie, LESTRADE Virginie, MAHRANE Geneviève, PAQUET-TOURNIER Catherine, REDON Alexandre, PATINGRE Marc, RYDER Carole, SULPICE Nadège, TAYSSE Jennifer

*Liste d'aptitude 2017* : BARBANCHON Laëtitia, BOCQUET Angélique, DRUT Marie-Claire, DUQUEROIX Bénédicte, DUSSOT Marc, GAIGNE Adeline, PASTY Angélique, RAPHANAUD Jean-Marie, SAMPIERI Jean, SANCH Rémi, TIRVEILLIOT Marina

*Liste d'aptitude 2018* : AUCLAIR Annick, BERTHOU Lucie, BLONDET Aurore, COUEGNAS Fabrice, COURTEAUD Patrice, DURBIN Sandrine, FICHANT Sylvie, GENDRE Clémence, GODINEAU Perrine, LE CALVEZ Agnès, LONC Amandine, MALLAURE Marielle, MARTIN Mélanie, MEIRE Peggy, PALADEAU-MAGNIER Marie-Agnès, THERNAUX Audrey

*Candidats dispensés d'entretien (faisant fonction)* : BELLEY Stéphanie, PANTIN-FISHER Pascale

*Candidats ayant passé l'entretien* : BERNON Céline, BONNAUD Damien, CHABANAIS Julia, CHAUPRADE Olivier, CLAVAUD Geoffroy, DIONNET Solène, DOUCET Lucie, MARCHIVE Charlotte, MOURIER Marie-Laurence, NODINOT Héléne, PENET Sandra, ROUCHON Marianne, SIMEON Hervé

Les grilles rendant compte des résultats d'entretien font apparaître l'avis émis par l'IEN ainsi que l'avis émis par les commissions : « Très favorable, favorable, réservé »

Le SNUipp-FSU rappelle que l'année passée, l'IA s'était engagé à ne plus différencier les appréciations « favorable ou très favorable ». Soit l'appréciation est favorable, soit défavorable : il n'y a pas lieu d'avoir un stade supérieur.

L'IA indique que les commissions ont rendu 4 avis réservé dont 3 ont un avis favorable de l'IEN et 1 un avis réservé (l'IEN ayant décidé de ne pas émettre d'avis ne connaissant pas le personnel). L'IA propose d'accorder l'inscription sur liste d'aptitude qu'aux personnels dont les IEN ont rendu un avis favorable.

Le SNUipp-FSU indique qu'il est très honnête de la part de l'IEN d'Aubusson de noter en avis qu'elle ne connaît pas les collègues. En revanche, cette honnêteté n'a pas à empêcher un collègue d'être sur liste d'aptitude. Peu de collègues font la démarche de demander à être sur liste d'aptitude. **Le SNUipp-FSU demande à ce que tous les personnels soient inscrits sur liste d'aptitude et puissent bénéficier de la formation.**

Le SNUipp-FSU regrette l'absence des IEN qui auraient pu éclairer leur avis sur les personnels pour la liste d'aptitude et nous éviter ainsi toutes mauvaises interprétations. Le SNUipp-FSU indique que l'avis émis n'est pas défavorable et dénonce une double peine pour le personnel : l'IEN ne le connaît pas et cela l'empêche d'être inscrit.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible puisque les collègues inscrits sur liste d'aptitude bénéficieront d'une formation qui leur permettrait d'améliorer les points qui éventuellement le mériteraient.

**Le SNUipp-FSU rappelle qu'il s'oppose au principe de la liste d'aptitude. Tout PE peut être directeur (pour preuve, l'administration n'hésite jamais à demander à un collègue non inscrit sur la liste d'aptitude de « faire fonction » alors qu'elle refuse d'y inscrire des personnes ayant assuré l'intérim pendant plusieurs mois ou des personnes qui ont été chargées d'école pendant plusieurs années!).**

**Vote** : POUR 5 (Administration) ; CONTRE 5 (SNUipp-FSU)

## **2. Demandes de travail à temps partiel**

### **TEMPS PARTIELS DE DROIT**

#### **33 demandes de travail à temps partiel de droit.**

50% hebdo: Séverine BRUNET-CHASSAGNE, Cynthia PICAUD

80% hebdo : Fanny BARANOWSKI, Tangi BELINGER, Aurore BLONDET, Anne BOUCHET-BONNAUD, Fabrice COUEGNAS, Aude COUTURIER, Marine COUTURIER, Annabelle DEVAUCHELLE, Lucile DUBUS, Aude FOURRIER, Aurélie FOUSSAT, Aurore GRANDET, Lucie LARONZE, Aurélie LAMOINE, Anne LAUWERS, Myrtille LE FORESTIER-CLEMENT, Laurence LESPINASSE, Sophie MAISONNEUVE, Solen MARCHE, Frédéric MARION, Aurélie MESTAT, Julie MONTURET, Célia PASCAL, Jennifer PASCAL, Virginie SOUBRANT, Sovany TANG, Khaled TLILI

80% annualisé : Sophie AUMAITRE, Jessika BAUDIN DIABONE, Bénédicte DUMET

**16 réintégrations à temps plein** : Amélie AURICOMBE, Claire BOULESTEIX, Anne BOUTAUD, Pauline COLLANGE, Eloïse DEGAINÉ, Laura DUPUIS, Catherine FREDON, Natacha GARREAU, Elise GUICHARD, Alexandra LAMOUREUX, Luc MARQUES, Rémi MEZIL, Nelly MOLET, Alexandra PRALONG, Ghislaine SIMONNETON-LABRIERE, Vanessa VERGEON

### **TEMPS PARTIELS SUR AUTORISATION**

#### **38 demandes de travail à temps partiel sur autorisation**

L'IA présente le nombre de demande (38) et le nombre de refus (10)

Le SNUipp-FSU remarque que le refus de temps partiel est un mauvais calcul de l'IA pour le département et pour les personnels. En effet, refuser une demande, c'est prendre le risque de se priver plus longuement des collègues qui pourraient être amenés à solliciter une disponibilité ou être placés en arrêt maladie. Il indique que le temps partiel répond à des besoins et que ces aménagements sont d'autant plus nécessaires avec l'allongement des carrières. Il demande que les 80% sur autorisation soient accordés pour tous ceux qui en font la demande puisqu'ils libèrent un temps favorable pour les décharges de direction et permet aux personnels de faire la rentrée à temps complet (1 directeur et 1 adjoint ont sollicité cette modalité) : c'est autant dans l'intérêt des agents que de l'administration.

Le SNUipp-FSU 23 demande quels sont les critères retenus pour l'acceptation de temps partiels. L'IA présente les critères retenus : enfants de 8 ans ou moins et raison de santé.

Le SNUipp-FSU 23 indique que les personnels ne demandent pas un temps partiel par gaité de cœur, ils choisissent de travailler moins mais aussi vont gagner moins. Les arrêts maladie vont exploser si ces refus sont maintenus.

Pour le SNUipp-FSU 23, tous les temps partiels doivent être accordés, pour autant, le SNUipp-FSU demande à ce que les critères choisis par l'IA soient débattus en amont de la CAPD, lors d'un GT par exemple.

Après de longues discussions, l'IA décide de revenir sur le cas d'un personnel.

Deux collègues avaient demandé une quotité de travail à 80%, l'IA leur refuse cette quotité en indiquant qu'il est plus simple sur une semaine à 4 jours d'accorder des quotités de 75%. Le SNUipp-FSU ne comprend pas l'incohérence de l'IA : il refuse des temps partiels pour des raisons de service et dans le même temps il demande à certains collègues de travailler moins que ce qu'ils souhaitent !

#### **Accords:**

**75% hebdo** : Céline ANDRIEUX-TEISSONIER, Noëla BERTHOLET-LEGROS, Marie-Claude BIGOURET, Elisabeth CAILLIEZ, Mélanie CANO, Nadine CHICAUD, Alexandra CHIROL, Amélie COUTURIER, Bénédicte DUQUEROIX, Marie FAUVAUD, Charlène FIDANZI, Sophie FORESTIER, Cécile JAUNEREAU, Aurélie LE BRAS, Marie-Christine MARTIN, Lucie MERCIER, Céline NIVERT, Marilou PARENT, Olivia RENOU, Sabrina SAINSON

**50% hebdo** : Jean-François BRUZAC, Myriam DEPARIS BATES, Isabelle DOYON, Isabelle GUERIN, Gaëlle JOLICARD, Elisabeth LECLAIR, Dorothée SAINSEAUX, Damien TESSIER

**Vote** : 5 POUR (Administration) ; 5 CONTRE (SNUipp)

Le SNUipp-FSU indique à l'IA que le gain d'Equivalent Temps Plein qu'il a l'impression de faire n'est qu'un leurre. Il demande à l'IA de revenir sur les refus et indique qu'il accompagnera les collègues à engager de recours.

### **3. Demandes de nomination à titre définitif sur poste antérieurement vacant**

Certains collègues ont été nommés à titre provisoire à l'année sur des postes qui étaient vacants avant le mouvement et restés vacants après. Pourtant, la nomination à titre définitif leur a été refusée car leur situation ne répondait pas aux conditions requises décrites dans le barème départemental (personnels déjà titulaires d'un poste ou ne remplissant pas les conditions requises au 1<sup>er</sup> septembre 2018). La stabilité pédagogique dans ces cas-là est remise en cause.

Le SNUipp-FSU demande à ce que la collègue qui a subi une mesure de carte scolaire sur Crocq et qui a été réaffectée provisoirement à Crocq suite à une réouverture en septembre soit titularisée sur le poste parce que le poste n'a jamais été supprimé et qu'elle le demande.

Il sera proposé la titularisation sur poste à :  
SEGUI Anne (Crocq élem), BLE Audrey (Langevin mater), VANDAUD Anne-Sophie (BM Gouzon), DE MOLLERAT DU JEU Catherine (SEGPA Aubusson sous réserve de l'engagement à participer au parcours de formation SEGPA lorsqu'il sera ouvert)

Les stagiaires CAPPEI de cette année souhaitant prolonger leur formation l'année prochaine en vue du passage du CAPPEI 2019-2020 ont la possibilité de rester sur le même support de stage à titre provisoire : Laëticia BARDEAU (ULIS collège La Souterraine), Fateh MAATALAH (ULIS école St Vaury), Julien PAULY (ULIS école Bonnat).

Les IEN n'ont pas encore indiqué la liste des participants au CAPPEI à la rentrée 2019.

### **4. Préparation du mouvement départemental**

L'administration donne quelques dates du calendrier prévisionnel :

- Du 11 avril au 9 mai ouverture du serveur
- 28 mai 14h : CAPD 1<sup>er</sup> mouvement
- 2 juillet 14h : CAPD 2<sup>ème</sup> mouvement

Le déroulement des opérations de mouvement reste inchangé par rapport aux années passées : premier mouvement – affectation des stagiaires CAPPEI – mises en situation – mouvements complémentaires (second mouvement et mouvement réservé puis troisième mouvement)

### **5. Résultats du mouvement interdépartemental (pour info)**

5 sorties dont 4 pour la Haute-Vienne (Fanny DUPRE, Aurélie MAZAUD, Amélie LAURENT, Jessica GOURAND), 1 pour l'Allier (Sophie MAISON)

11 entrées dans le département dont 2 de l'Indre (Alice CRESKENS, Guylaine PIQUET), 1 des Yvelines (Claire BASTIAN), 1 du Cantal (Nicolas GUIMONT), 1 du Nord (Barbara GRUGIER), 1 de l'Allier (Mélanie GARDES), 1 du Pas de Calais (Catherine BONINI) et 1 de la Réunion (Sandra MARZEAU), 1 de la Haute-Garonne (Anne MARTIN), 1 de l'Indre et Loire (Léa FOREAU), 1 de l'Isère (Camille BERNARD)

Le SNUipp-FSU regrette que les permutations aient moins bien fonctionnées que l'année passée où 14 personnels avaient pu sortir de Creuse et 13 y entrer. Les chiffres de l'administration montrent que le département de la Creuse est attractif contrairement à ce qui est souvent annoncé, comme le montrent les 62 demandes d'entrées dans le département non satisfaites, dont 24 en vœu 1.

Le SNUipp-FSU rappelle à l'IA son engagement d'accorder tous les Ineat. Il demande que les INEAT soient accordés dès qu'ils sont reçus et interroge l'IA sur les modalités et le calendrier des exeat. L'IA accordera les Ineat au fur et à mesure des arrivées. Il indique que les exeat dépendront des ineat mais n'a voulu se prononcer sur aucun principe.

### **6. Point sur les retraites, disponibilités et détachements**

#### ***Départs à la retraite à la rentrée 2019 : 13***

Marie-Claire BOUCHER, Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Anne-Marie DEL PUPPO, Marc DOUSSET, Laurence GATIER, Hervé JACQUEMOT, Régine JUNCKER, Daniel MANNEVILLE, Sylvie RETHORET, Corine RIBOULET, Jean-Luc ROUBY, Christine THIEBOT, Marie-Paule TRICHARD

Dominique FERNET a annulé sa demande de mise à la retraite.

### **Détachements 2019-2020 :**

Marie-Anne ALLAIN, Philippe BAYOL, Eric CARRIOU, Olivier CHAUPRADE, Estelle FURET, Sylvie MALEON, Isabelle MARITAUD, Emmanuelle MONTEIRO, Maxime BRUN

Maxime BRUN, Emmanuelle MONTEIRO sont détachés dans le 2<sup>nd</sup> degré parce que stagiaires cette année. S'ils sont titularisés, ils doivent choisir s'ils veulent rester dans le 2<sup>nd</sup> degré. S'ils ont un renouvellement de stage, ils pourront bénéficier d'une deuxième année de détachement.

### **Disponibilités 2019-2020 :**

Marie-Agnès BERNIGUET, Caroline BRUCHET, Julia CHABANAIS, Sophie COMMANDE, Elodie COTET, Caroline GENTY, Valérie GRAEBLING, Marie-Alice JARMUSZEWICZ, Anita LAVIGNE, Evelyne LEJAY, Lucie MERCIER, Coralie MOREAU, Valérie RACLIN, Fanny RATIE, Lucile ROUSSEL, Elise SERRAILLE, Isabelle SIART-COMELERA

L'IA propose de refuser les disponibilités pour convenances personnelles pour une question de Ressources Humaines.

Le SNUipp-FSU lui a indiqué que ces personnels ne sont pas comptabilisés sur le département. Il insiste sur le fait que le refus de disponibilité risque de ne pas être bien reçu par les personnels qui en ont fait la demande. Ce sont des personnels qui potentiellement seront en arrêt maladie ou bien qui démissionneront. Cela n'aura donc aucun effet sur les ressources humaines disponibles.

*L'IA revient sur sa décision et accorde toutes les disponibilités.*

**Réintégrations pour la rentrée 2019 :** Anne BOUTAUD, Philippe CRASSOUS, Isabelle GIRDAL-LATOUR, Solène VIELLE

Le SNUipp-FSU demande que l'administration contacte ces collègues afin de leur indiquer qu'ils doivent participer au mouvement.

### **Vote : 10 POUR (Administration et SNUipp)**

#### **7. Informations diverses**

##### Ineat-exeat :

Les candidats ont jusqu'au 10 avril pour faire parvenir leur demande.

19 candidats pour la Haute Vienne et 9 PESA.

3 demandes d'ineat sont parvenues à la DSDEN.

Suite à la demande des délégués du SNUipp-FSU, des accords de principe seront prononcés pour tous les INEAT demandés. L'information sera envoyée aux personnes concernées ainsi qu'à leur académie d'origine.

Lors de la CAPD du 28 mai, les EXEAT seront étudiés.

##### Renoncement poste à titre définitif :

Deux demandes de renonciation de nomination à titre définitif : Camille JOUHANNET (dir 1 cl Ladapeyre), Amandine ARLOT (BM Crocq)

Ces postes seront donc vacants au premier mouvement.

##### Postes PESA :

Un appel à volontaires a été envoyé aux personnes susceptibles d'être support de stage.

Le SNUipp-FSU salue l'appel à volontaire demandé depuis plusieurs années et indique qu'il est formellement opposé à ce que des postes soient bloqués avant le mouvement.

L'IA indique qu'il y en aura peut-être et que ce ne sera pas fait autant que possible.

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition au principe des postes bloqués qui impacte le mouvement.

### **Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU 23**

Les questions diverses ne sont pas traitées lors de la CAPD à cause de l'heure tardive (un CTSD « barème mouvement » est convoqué après) : la CAPD s'est tenue en deux parties de 9h à 13h puis de 14h à 15h15.

Le SG indique que l'administration apportera des réponses par mail.

Les représentants du personnel du SNUipp-FSU 23 à la CAPD

Amélie AURICOMBE, Marie-Claude BIGOURET, Solen MARCHE, Luc MARQUÈS, Fanny TISSANDIER